Image not found or type unknown

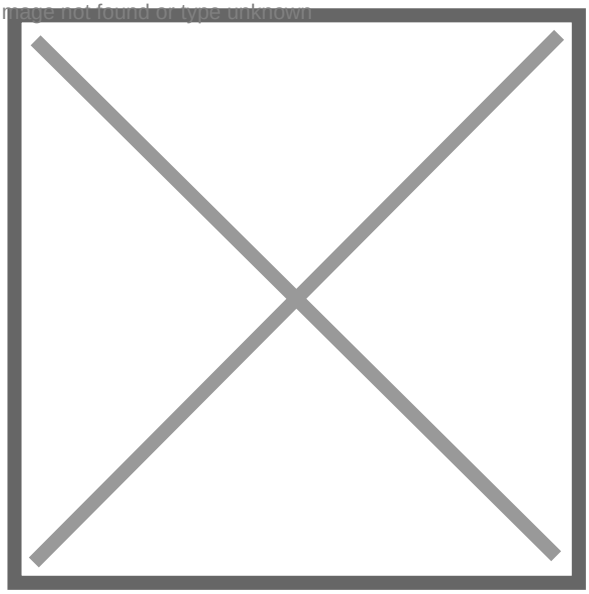

Réunion pendant les congés

Par **Loulima**, le **08/11/2011** à **20:17**

Bonjour,

Il y a un mois, j'ai posé mes congés qui débutent aujourd'hui. Le lendemain j'ai eu une lettre pour me prévenir qu'une réunion aura lieu et que ma présence est obligatoire.
Aujourd'hui, alors que je pars du travail on se dit au-revoir et dit que l'on se verra pendant mes vacances étant donné que je souhaite aller à cette réunion. Et l'on ma rétorqué je n'avais pas le droit d'y aller puisque j'étais en congés.

Est-ce normal? Y a t'il une lois qui prouve cela?

Merci de vos réponses.

Par **corimaa**, le **08/11/2011** à **21:59**

Bonsoir, effectivement si vous etes en congés payés vous n'avez pas à participer à une reunion. Mais d'un autre coté, vous recevez une lettre vous disant que votre presence est obligatoire, il ne faudrait pas vous mettre en tort en ne vous y rendant pas.

Avez vous posé la question directement à votre superieur, c'est lui qui vous a dit de ne pas y participer puisque vous etiez en congé ?

Par **Loulima**, le **08/11/2011** à **22:04**

Oui c'est le supérieur qui m'a annoncé cela, mais pourquoi m'ont t'ils donné cette lettre précisant que ma présence est obligatoire.

Par **corimaa**, le **08/11/2011** à **22:15**

certainement parce qu'ils avaient oublié que vous etiez en congé et que si vous n'y etiez pas, votre presence à cette reunion aurait ete obligatoire

rien ne vous empeche en rentrant de lire le compte rendu

Par **Loulima**, le **08/11/2011** à **22:59**

D'accord, merci pour vos renseignements

Par **corimaa**, le **09/11/2011** à **00:21**

[citation]Il y a un mois, j'ai posé mes congés qui débutent aujourd'hui. [fluo]Le lendemain j'ai eu une lettre [/fluo]pour me prévenir qu'une réunion aura lieu et que ma présence est obligatoire. [/citation]

Effectivement, en relisant, il est clair que la reunion avait ete prevue avant que vous ne posiez vos conges, ça s'est croisé, c'est tout.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés